



34 cours de Verdun 69002 Lyon / Permanence : mardi 10-12h
Boite vocale : 04 78 92 90 60 / Mel : lyonconfluences@ldh-france.org
Twitter : @LDH_LyonConf / Site : <https://site.ldh-france.org/lyonconfluences/>

Décembre 2023

Lettre d'Informations n° 11



Lundi 18 décembre / Place Bellecour, 18h30
Rassemblement contre le projet de loi Darmanin



Photo Rue 89 Lyon

Décembre à Lyon et sa Métropole, c'est une catastrophe humaine, des centaines d'enfants et leur famille dorment dehors.

Malgré la trêve hivernale et l'arrivée du froid, les tentes continuent de s'ajouter, alors que la Métropole de

Lyon, en charge des mineurs non accompagnés, et la Préfecture, en charge de l'hébergement d'urgence, se dégagent de leurs responsabilités sur le sujet. Dans le même temps, les services de l'État multiplient les expulsions depuis l'été.

Ici, dans la Métropole de Lyon, on recense, début décembre, 331 enfants sans toit : 15 écoles et collèges abritent 71 enfants et leurs mères (soit 1/3 des enfants sans toit) sous la responsabilité solidaire des enseignants et des parents d'élèves qui assurent leur sécurité matérielle et une présence amicale. Savons-nous que la solidarité

populaire a assuré depuis la rentrée scolaire 536 nuits d'hôtel, ce qui représente 16.000 € ?

La LDH Lyon Confluences a dénoncé l'agression du samedi 10 novembre à la Maison des Passages à Lyon, lors de la tenue d'une conférence du collectif Palestine69.

La LDH Lyon Confluences défend la liberté d'expression et a assuré de son soutien les organisateurs et les participants.



La LDH Lyon Confluences soutient le collectif **Jamais Sans Toit** et demande la création de places d'hébergement d'urgence.

Un toit c'est un droit

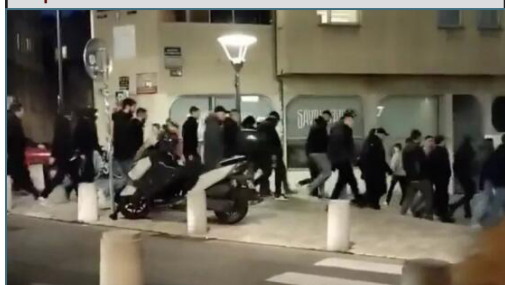


Photo parue dans Le Monde (capture d'écran)

Réunion de section
Jeudi 18 janvier / 18h
34 Cours de Verdun Lyon 002

Doit-on lier les luttes contre le racisme et contre l'antisémitisme? Pierre Tartakowsky, président d'honneur de la LDH explique que la haine procède par capillarité. Il faut construire un antiracisme porteur qui combatte avec la même force chaque racisme.
<https://www.humanite.fr/en-debat/antisemitisme/>



ISRAËL - PALESTINE
STOP À L'INHUMAIN
CESSEZ-LE-FEU PERMANENT
LEVÉE DU BLOCUS
LIBÉRATION
DE TOUS LES OTAGES
PROTECTION
DES POPULATIONS CIVILES

Soutien aux femmes d'Ukraine, de Birmanie, de Palestine, d'Israël, du Haut-Karabakh, d'Afghanistan, du Kurdistan, d'Iran, de Chine...

#25novembre
grevefeministe.fr

Facebook: @grevefeministe
Instagram: greve.feministe
Twitter: greve.feministe

Palestine-Israël

Impossible de ne pas en parler mais comment en parler ?

Asymétrie des qualificatifs

Le 7 octobre, les combattants du Hamas ont percé le mur inviolable de sécurité et massacré 1200 Israéliens dans les kibboutz proches.

Stupeur : des actes « barbares », « sauvages », « inhumains », dites bien « terroristes ». Depuis, on apprend tous les jours qu'ont eu lieu des « frappes » (sans qualificatif) de l'aviation israélienne : 11 000 « morts » de civils, des « tués », disent les Palestiniens. Un simple nombre de victimes anonymes, de « sans deuil » (Judith Butler).

Parfois, on entend une voix limpide : « *Quand il n'y a pas d'autre issue, quand tous les extrémismes se sont avérés être des impasses, emmêlés les uns aux autres, ils sont obligés, en serrant les dents, d'apprendre à vivre ensemble.* » (Schlomo Sand, historien israélien). M. G.

Évidemment que l'attaque du Hamas est insupportable et doit être dénoncée mais cette réaction fait la part belle aussi aux Israéliens qui n'ont cessé de persécuter et d'humilier le peuple palestinien. J'ai le sentiment que tout ça est tellement plus compliqué... C. V.

Depuis les accords d'Oslo et de Camp David, la droite israélienne alliée aux religieux extrémistes juifs n'a cessé de combattre l'autorité palestinienne en laissant le Hamas progresser à Gaza.

Ces dernières années de plus en plus de pays musulmans essayent d'établir des relations diplomatiques et économiques avec Israël.

La conséquence est que la cause palestinienne est passée au second ou troisième plan dans les relations internationales. La décision du Hamas de lancer une attaque de grande ampleur sur Israël, le 7 octobre voulait replacer la cause palestinienne au premier plan. Cette attaque que l'on doit qualifier de crime de guerre a révélé une faiblesse de l'armée israélienne délaissant le renseignement humain au profit du renseignement technologique qu'Israël développe et vend dans le monde entier.

Pour effacer ces manquements, Tsahal s'est lancé dans une opération vengeresse dans Gaza, condamnant le peuple palestinien à subir des crimes de guerre.

Qui veut encore la paix bâtie sur une terre avec deux États libres et indépendants? M. V.

Les attaques du Hamas, le 7 octobre dernier, et les représailles de l'État d'Israël ont provoqué une sidération, puis d'intenses émotions et discussions, à la LDH comme ailleurs.

Nous avons décidé de nous adresser à l'ensemble des adhérent-es de la section Lyon Confluences, pour leur demander comment elles et ils vivaient cette période chaotique.

Ces réactions nous ont été envoyées entre le 11 et le 28 novembre 2023.



Gaza : l'hôpital Al-Chifa comme théâtre de guerre - Sherif Arafa (Egypte / Egypt)

Site Cartooning for Peace

Je vis la période actuelle en étant habité, en premier lieu, par un profond désarroi : Comment tout ce qui se déroule actuellement peut-il encore arriver ?

Pourquoi l'espèce humaine continue-t-elle à s'imposer comme le seul prédateur à l'échelle de la planète envers tout ce qui l'entoure et, en particulier, envers ses propres congénères ?

Continuons, sans relâche, malgré tout, à essayer de préserver un "bout" d'humanité. C. R.

La manifestation du 12 novembre m'apparaît très ambiguë, car en partie liée à un rejet des Arabes/Musulmans, en partie liée à un soutien à l'État français et sa politique de soutien au gouvernement d'Israël, mais heureusement aussi à des personnes réellement soucieuses des méfaits de l'antisémitisme.

Evidemment qu'il faut manifester contre l'antisémitisme, mais il faut aussi manifester contre la politique colonialiste expansionniste d'Israël et pour le cessez-le-feu contre les Palestiniens. On ne peut en privilégier un sous peine d'exacerber la haine.

Ne pas faire les deux, c'est la porte ouverte à la catastrophe, et à encore plus d'antisémitisme. Si tant d'actes antisémites ont été relevés en France, ceci n'est-il pas lié à la politique de l'État français de soutien à Israël dans sa riposte envers les Palestiniens ? F. C.

Je suis ce sujet depuis de nombreuses années : je sais qu'il y a des Juifs qui ne sont pas d'accord avec les politiques d'Israël mais les Palestiniens ont été bien patients de supporter. Je constate aux manifs que beaucoup de monde réalise que ce ne sont pas les Israéliens qu'on doit plaindre mais les Palestiniens. M. C.

Pourrait-on rêver d'un monde sans guerre ?

Hélas, quand une guerre se déclare en Ukraine ou au Moyen-Orient, on est impuissant à l'arrêter et les victimes civiles sont de plus en plus nombreuses...

Aujourd'hui, à Gaza, les hôpitaux sont bombardés, les habitations détruites, les populations civiles tuées. Et la France regarde ailleurs.

A. V.

Les mots, toujours les mots pour dire nos maux. Mais comment les exprimer face à l'horreur de ce monde. Le plaisir du meurtre, la jouissance de l'exclusion, la satisfaction de la colonisation... Laissons à chacun le soin de les combiner : *joie, volupté, délire, réjouissance, délectation, régal, contentement, ivresse, jubilation ... avec assassinat, pogrom, crime, homicide, horreur, expulsion, bannissement, élimination, suppression, hégémonie, bruit, fureur...* Le mal, le mal, toujours recommencé ! Et puis, respirer aussi avec Daniel Barenboïm et le Divan Orchestra « Nous ne pouvons qu'atténuer la haine ».

F. A.

Je dois avouer que je n'ai pas été surpris par l'annonce de l'offensive du Hamas le 7 octobre dernier.

Depuis je me sens en partie déprimé et écœuré par la suite des événements.

Chacun sait qu'à la suite de la seconde guerre mondiale, le conflit entre Israéliens et Palestiniens n'a jamais vraiment cessé. Les causes sont historiquement assez explicites.

La dernière étape dramatique de ce conflit est l'offensive du Hamas avec son lot d'atrocités et de massacres. Si le terrorisme du Hamas est à condamner sans équivoque, il n'en reste pas moins qu'il révèle l'échec de la politique sécuritaire du gouvernement de B. Netanyahu. Une politique nationaliste dont l'ADN n'est pas pacifiste.

Nous voilà encore dans la démonstration que le nationalisme est et sera toujours un vecteur de tensions, d'instabilités, d'inégalités et de violences.

À l'heure où l'on s'interroge sur une nécessaire bifurcation civilisationnelle pour maintenir un monde désirable ; continuons à nous opposer à toutes les formes de nationalisme. Tout cela pour dire que ce contexte de guerre me motive à réagir et à agir pour défendre nos valeurs humanistes et notre culture de la Paix.

C. G.

«Car le monde n'est pas humain pour avoir été fait par des hommes, il ne devient pas humain parce que la voix humaine y résonne, mais seulement lorsqu'il est devenu objet de dialogue. (...) Nous humanisons ce qui se passe dans le monde et en nous, en en parlant, et, dans ce parler, nous apprenons à être humains».

Hannah Arendt, Vies politiques (1974)

De mon côté j aime écouter cet interview de Dominique de Villepin.
<https://www.youtube.com/live/Mpq5lxdDeqA?si=-3m7L9KuR1HdGvt>

E. F.

Nous sommes soumis à ce qui ne peut être nommé car il est hors champ du langage et du droit le plus élémentaire de la vie : séries de passages par l'acte qui, de tous côtés, nous assaillent, nous raidissent et nous prennent de court. Seules quelques images nous envahissent. Alors, oui, réhabilitons les échanges, les débats pour ne pas sombrer dans des passages par l'acte qui répondent en images aux échos aux images barbares. Seul un discours de résistance et d'affirmation de la paix peut nous aider à vivre.

P. D.

Il y a eu les effroyables exactions du Hamas. Et puis il y a eu en retour les tapis de bombes d'Israël. Aux premières souffrances et terreurs sont venues s'ajouter d'autres souffrances et terreurs, et nul désormais ne pourrait les hiérarchiser, sauf à tenter d'impossibles comparaisons.

Tout cela est le fruit du seul extrémisme. À la cruauté fanatique d'une organisation terroriste répond la soif d'écrasement d'un gouvernement truffé d'ultras et jusqu'alors affairé à abattre la démocratie. On pourrait croire qu'une différence existe : Israël défend sa population, tandis que le Hamas sacrifie la sienne.

Mais est-ce si vrai ? Si les Palestiniens paient dès maintenant le prix de l'inhumanité du Hamas, rien ne dit que les Israéliens ne risquent pas de payer plus tard le prix de l'inhumanité de leur gouvernement. Les deux peuples se retrouvent joints dans l'unique perspective de la haine et de la destruction.

Depuis Oslo, on sait que ce n'est plus entre Israéliens et Palestiniens qu'est le combat, mais entre les cliques enragées qui prétendent les représenter, cliques en vérité minuscules mais qui sont tout de même parvenues à s'adjuger le pouvoir en Israël et à Gaza, par le mensonge et/ou l'oppression.

Nous qui avons dans nos cœurs à la fois les victimes du Hamas et les victimes de l'armée israélienne, qui voudrions serrer dans nos bras tous les survivants et honorer tous les morts, il nous faut clamer que l'immense majorité des gens, au Moyen-Orient comme sur la terre entière, a simplement besoin d'aimer et être aimée, il nous faut parler à ce désir et redire sa portée universelle, il nous faut avoir l'ambition colossale de la réconciliation. Et ne pas nous laisser détourner de ce chemin par les fans de *realpolitik* qui moquent les élans de l'âme et se flattent de pragmatisme : faire tomber les murs n'entre pas dans leur expertise.

D. C.

Immigration, le grand déni



La question des migrations est, depuis des années et pour longtemps encore, présente, souvent pour le pire, dans notre actualité en France et bien au-delà. Un nouveau

projet de loi, qui fait suite aux 29 lois votées depuis 1980 (une tous les 17 mois), a été examiné, durci et adopté par le Sénat ; ainsi modifié, le projet gouvernemental a été transmis à l'Assemblée nationale.

Après son examen en commission, il sera débattu en séances plénières à partir du 11 décembre. Au cœur des aspects techniques, il est avant tout question de droits, en particulier des droits des immigrés. Dans une période où le repli des sociétés, notamment européennes mais pas seulement, s'exprime dans des votes croissants en faveur de l'extrême droite et de déni des droits, y compris de ceux des citoyens nationaux, il est capital de combattre ces orientations et décisions. Rappelons que le droit, les droits, ne sont pas nécessairement justes et que les textes, notamment les lois, décrets ou circulaires, donnent toujours lieu à interprétation. Notre vigilance et nos combats pour un droit et des droits qui respectent les principes fondamentaux du droit des personnes énoncé dans la *Déclaration universelle* de 1948 et dans *La Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et libertés fondamentales*, signée en 1950, exigent une information claire et précise, des données raisonnées pour combattre les mensonges, les infox, les ignorances voire les inepties, les glissements dans le sens des mots, etc.

Dans les mois qui viennent, une partie de la lettre de la LDH Lyon-Confluences sera consacrée à ce thème avec des comptes rendus d'initiatives, des présentations d'ouvrages, les contributions des adhérents, etc. Nous commençons ici par une première introduction à l'ouvrage de François Héran, *Immigration : Le grand déni*, paru en mars 2023 dans la collection « La République des idées » aux éditions du Seuil. Les responsables de cette lettre ont fait ce choix parce que, en

168 pages, l'auteur dessine un vaste panorama de ce thème, s'appuie sur des données solides et vérifiées. En titrant son ouvrage « Le grand déni », François Héran indique d'emblée que les débats publics, plus encore dans le petit monde politique, sont trop fréquemment biaisés, plus encore ignorent la réalité des migrations, autrement dit les « faits ».

Citant quelques déclarations de personnages politiques, entre ouvertures vite oubliées et violences démagogiques, métaphores aquatiques dangereuses comme celle de « submersion » ou fausse théorie comme le « grand remplacement », son introduction rappelle que les migrations sont un fait et qu'il faut « faire avec ». Pour lui, « ce sera précisément tout l'enjeu de la loi Darmanin-Dussopt ». *Faire avec* ne signifie en rien, faire n'importe quoi, mais étudier la réalité, ses défis, ses enjeux de manière informée et raisonnée.

Le chapitre 1, « L'irrésistible montée de l'immigration depuis 2000 », réunit de très nombreuses données quantitatives et qualitatives qui montrent dans la durée, d'une part que l'immigration est un phénomène qui s'accélère et ne pourra que s'accélérer, d'autre part que la France est dans la moyenne des États européens. L'auteur interroge aussi la construction de ces données, les catégories utilisées et leurs limites - immigrés, naturalisés, première, deuxième génération, etc. C'est aussi le moment d'interroger des « concepts » tel que celui d'*identité* et de rappeler que la France, comme tant d'autres pays, a été et est toujours « plurielle ». Il n'y a pas de pureté première. La vie et la construction des communautés politiques ont toujours impliqué des contacts, des mouvements de population, des échanges, des « autres » qui se mêlent aux « nous » présents, bâtissent sans cesse les sociétés. Sur trois générations, 1/3 des Français a un lien avec l'immigration et cela ne peut pas s'arrêter !

F. A.



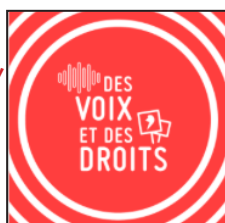
Alors que les chiffres démontrent que la France n'est pas un pays submergé par l'immigration, ce n'est pas le repli et le rejet de l'autre qui doivent prévaloir mais bien plutôt l'accueil et l'intégration de celles et ceux qui voient dans la France une terre d'espoir et d'avenir.

L'ONU a recensé, pour l'année 2022, 110 millions de personnes victimes de déplacements forcés dans le monde, dont 35 millions de réfugiés et 65 millions de déplacés internes. Ce sont 20 millions de personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente du fait d'une situation aggravée par les guerres, notamment en Ukraine et au Soudan, et du dérèglement climatique. L'immense majorité se trouve accueillie dans des pays limitrophes, le plus souvent à faibles revenus. Les pays riches, dont la France et les États membres de l'Union européenne (UE), n'accueillent que 10 % de ces réfugiés, préférant privilégier des mesures répressives coûteuses et attentatoires aux droits fondamentaux : réten-

tion administrative, durcissement des contrôles aux frontières, refoulements, criminalisation des personnes solidaires. L'illustration la plus révoltante de cette politique inhumaine est le naufrage et la disparition, lors de traversées par mer, de milliers de réfugiés, notamment en Méditerranée, devenue un véritable cimetière marin. (Informations La Cimade)

NON AU NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

Épisode 8 : "Des voix et des droits",
le podcast de la LDH,
avec Marie-Christine Vergiat,
vice-présidente de la LDH



Depuis août 2022, Gérald Darmanin annonce un nouveau projet de loi sur l'immigration et l'asile. Celui-ci a été adopté en Conseil des ministres en février 2023 et examiné en commission des lois du Sénat fin mars. Retiré de l'ordre du jour pour cause de mobilisation sociale, il revient au Sénat encore durci, Gérald Darmanin instrumentalisant les faits divers et notamment l'assassinat d'Araras en ce sens, sans parler de la surenchère de la droite.

Présenté comme « équilibré », comportant un volet répressif et un volet favorisant l'intégration, ce texte est en réalité un texte sécuritaire qui précarisera y compris les personnes étrangères en situation régulière.

Ce projet de loi, débattu au Sénat depuis le 6 novembre 2023 et à l'Assemblée nationale en décembre 2023, contient des restrictions majeures aux droits fondamentaux des personnes exilées : il prévoit notamment de durcir les conditions de délivrance et de renouvellement des titres de séjour, et de faciliter les expulsions notamment administratives sans contrôle judiciaire pour des motifs mal définis comme le non respect des principes républicains ou les menaces à l'ordre public. Il renforce la double peine et crée même une triple peine avec une interdiction de revenir sur le territoire pouvant aller jusqu'à cinq ans.

La France, contrairement aux idées reçues et à des présentations déformées, n'accueille nullement « toute la misère du monde », loin des fantasmes de la « submersion migratoire ». Il est ainsi démontré, statistiques à l'appui, que sur la décennie 2013-2022, la France est restée à la traîne de l'UE, n'ayant enregistré sur cette période que 3 % des demandes enregistrées en Europe pour des Syriens, contre 48 % pour l'Allemagne, ou 11 % des demandes pour les Afghans, contre 34 % pour l'Allemagne.

La France n'est pas davantage généreuse en matière de demande d'asile :

Si, en 2022, elle est au niveau européen le deuxième pays, avec 137 046 premières demandes d'asile, elle n'est que la treizième, rapportée à sa population.

Il s'agit là d'un démenti apporté à l'argument d'une soi-disant attractivité de la France du fait d'une protection sociale favorable qui, au demeurant, ne correspond aucunement à la réalité, comme en témoigne l'état d'abandon et de misère dans lequel se trouvent nombre de personnes exilées sur son territoire.

Vient de paraître

La revue trimestrielle de la Ligue des droits de l'Homme, Droits & Libertés, alimente, en une soixantaine de pages, le débat citoyen sur de grands thèmes d'actualité ayant des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme.



Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats

En 2006, un groupe de ligueurs-ses monte le projet sur la métropole lyonnaise de l'association CLASSES « Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats » : le but consiste à défendre le droit de tous les enfants à la scolarisation.

Depuis les personnes bénévoles repèrent, rencontrent, accompagnent les parents dans les inscriptions scolaires, vers les écoles et les enseignant-es, médiatisent leurs rencontres en vue d'une scolarisation adaptée, voire réussie. Souvent des familles, longtemps et majoritairement d'origine Rom-européenne vivant dans la grande précarité (rues, bidonvilles,...) méconnaissent l'ensemble des dispositifs de l'enseignement, et /ou ne maîtrisent pas la langue.

Actuellement les 250 enfants connus de l'association se partagent une bonne vingtaine de pays d'origine. CLASSES alerte les pouvoirs publics (État, Direction des Services de l'Éducation Nationale), est également partenaire des institutions locales aidantes auprès des personnes en situation de grande précarité (comme Médecins du Monde, Maison des Métro', Alpil...) pour les accès aux soins, aux mesures sociales, à l'hébergement...) et coopère avec des organismes nationaux, tel CNDH Romeurope.

Depuis l'instruction ministérielle de 01.2018 visant la résorption de camps illicites et bidonvilles, issue du constat établi par la DIHAL* (constat selon lequel, malgré des évacuations répétées des personnes sans-abris, le nombre de personnes occupant des bidonvilles ne baisse pas) des postes de médiateurs (salariés par l'Etat via la DDETS) ont été créés : pour la scolarité, CLASSES porte actuellement 2 postes 1/2 de médiateurs scolaires (en parallèle des bénévoles), travaille avec des médiateurs partenaires emploi/formations et/ou hébergement en vue d'une résorption durable alliant programme d'insertion et respect des lois de la République.

Depuis janvier 2020 à Lyon, ce Plan Résorption Bidonville s'applique avec une réussite relative, la plupart des familles ont obtenu un hébergement plus ou moins adapté. Or depuis 2023, le constat est d'un net retour à une pratique intolérable d'expulsions avec remises à la rue de familles, pourtant en cours d'insertion par l'emploi et scolarisation, dispersées dans des lieux improbables, ce qui tend à invalider le travail des médiateurs dédiés à cette tâche... On entend qu'il manquerait d'hébergements et de logements... Peut-on craindre que les décideurs d'expulsion (préfecture) agissent pour une autre politique ?

B. T.-R.

**: Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans-abri*

CLASSES. Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats

c/o Ligue des Droits de l'Homme, 34 cours de Verdun 69002 LYON

Blog : classes069.blogspot.com

Depuis la fermeture des urgences de nuit le 6 mars dernier, l'hôpital de Feyzin Vénissieux, Les Portes du Sud, et l'Ehpad La Solidage se trouvent dans une situation de crise mettant près de 530 salariés sur la sellette.

Et cette dernière n'a pas été en s'améliorant, puisque la direction générale de l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGE), a annoncé fin juin le placement en redressement judiciaire des établissements de santé. Avec un déficit de plus de 19 millions d'euros, l'avenir des Portes du Sud est depuis en sursis. La dette s'est creusée : la structure privée à but non-lucratif accumulait les pertes financières depuis 2015 déjà. L'hôpital mutualiste des Portes du Sud ne peut donc plus faire face à certaines échéances financières et plusieurs communes du secteur, Feyzin, Vénissieux et Corbas sont pleinement concernées par les conséquences.

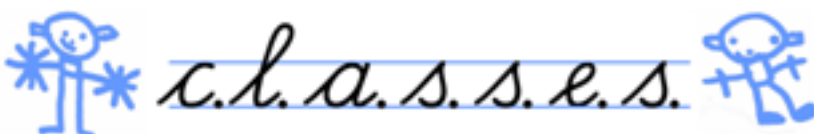
Le Crédit coopératif, organisme prêteur au moment de la création de l'hôpital mutualiste des Portes du Sud, avait en son temps obtenu la caution de certaines collectivités comme cela est courant. La commune de Feyzin s'était portée caution pour 300 000€, Vénissieux 700 000€ et Corbas un peu plus de 200 000€.

Ces sommes viennent d'être réclamées par cette banque alors qu'on ne connaît pas la décision sur un éventuel repreneur, ni sur le périmètre de celui-ci.

L'État ne peut pas rester passif sur la situation et laisser les choses se passer comme si l'hôpital était une entreprise lambda et sans enjeu pour les citoyens. Les besoins de santé des habitants ne peuvent pas se jouer au tribunal : il est impératif que notre hôpital vive et que soient garantis tous les services de santé et les emplois. La santé n'a pas de prix, son accès est un service d'intérêt public.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est de fait rendue coupable de légèreté, eu égard à la débandade financière, créant ainsi la situation inadmissible devant laquelle elle met la population et ses collectivités .

Depuis l'alerte donnée par les syndicats, la section LDH Saint Fons-Feyzin-Vénissieux s'est mobilisée pour défendre cet établissement et la logique de service public.





Lors de la conférence-débat du 18 novembre (Environnement, démocratie et répression), Patrick Canin (membre du Comité national de la LDH) est intervenu sur l'arrêt du Conseil d'État du 9 novembre 2023 qui a annulé le décret du 21 juin 2023 portant dissolution des Soulèvements de la Terre, pour en pointer les ambiguïtés. Nous reprenons des extraits de ses propos.

La dissolution administrative des associations constitue une véritable anomalie juridique et politique. En effet, elle relève de la compétence du Président de la République, statuant en son Conseil des ministres. Le Président de la République est, en quelque sorte, érigé en juge en premier ressort de l'activité des associations, sous le contrôle du Conseil d'État, pouvant ainsi décider de la vie ou de la mort de groupements qui peuvent être ses adversaires politiques. Il s'agit bien là d'une atteinte gravissime aux libertés fondamentales d'association et d'expression. Il n'est pas acceptable que ce soit le pouvoir exécutif qui prenne une telle décision qui devrait relever du seul juge judiciaire, gardien traditionnel des libertés publiques.

Après un rapide rappel historique de l'évolution législative (loi du 10 janvier 1936 qui ne prévoyait que la dissolution des groupes de combats et milices privées, suivie de réformes législatives successives qui ont multiplié les cas et motifs de dissolution), Patrick Canin souligne que la situation constitutionnelle actuelle n'est plus la même qu'en 1936 : aujourd'hui, le Président de la République est la « clef de voûte » des institutions, il est fortement impliqué dans la vie politique, il dissout à tout-va (déjà 37 dissolutions depuis 2017) et le contrôle du Conseil d'État n'est pas satisfaisant.

La dissolution des Soulèvements de la Terre : le Président de la République, sur proposition de Ministre de l'Intérieur, a édicté, le 21 juin 2023, le décret de dissolution de ce groupement de fait, en invoquant que celui-ci aurait provoqué « à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens » (article L.212-1,1° du code de la sécurité intérieure). Ce décret a fait l'objet d'un recours en référé-suspension et d'un recours en annulation.

Le Conseil d'État, statuant en référé, a rendu le 11 août 2023 une ordonnance suspendant l'exécution du décret au motif, notamment, que « les actions symboliques, en nombre limité, promues par les Soulèvements de la Terre s'inscrivaient dans un débat d'intérêt général de protection de l'environnement qui n'ont entraîné que des dommages aux biens peu importants » et que, dès lors, ces actions ne pouvaient être qualifiées de provocations à des violences contre les biens (les prétendus agissements violents contre les personnes n'ayant pas été démontrés).

L'ordonnance de suspension, plutôt favorable quant à sa motivation, aurait pu servir d'argumentaire de fond au Conseil d'État qui aurait pu la reprendre.

Or, l'arrêt du Conseil d'État du 9 novembre 2023 qui annule le décret de dissolution des Soulèvements de la Terre, est en retrait par sa motivation.

En effet, si l'arrêt rappelle d'abord que « eu égard à la gravité de l'atteinte portée par une mesure de dissolution à la liberté d'association, principe fondamental reconnu par les lois de la République, les dispositions de l'article L.212-1 du code de la Sécurité intérieure sont d'interprétation stricte », il donne ensuite une définition singulièrement large, voire incertaine, de la notion de provocation. En effet, le Conseil d'État estime que la provocation, c'est inciter des personnes « explicitement ou implicitement à se livrer à des agissements violents contre les personnes ou les biens », « légitimer publiquement des agissements violents présentant une gravité particulière quels qu'en soient les auteurs », ou « s'abstenir de mettre en œuvre » les moyens de modération dont le groupement dispose « pour réagir à la diffusion sur des services de communication d'incitations explicites à commettre des actes de violence ».

Ainsi, par sa motivation, l'arrêt précité est décevant et ne protège aucunement la liberté fondamentale d'association face aux abus de l'exécutif.

Solidarité avec l'Ukraine

Le conflit du Proche-Orient relègue pour les grands médias la **guerre de la Russie contre l'Ukraine** au deuxième plan alors que Poutine manœuvre sur la scène internationale et intensifie ses bombardements et ses crimes de guerre contre la population en Ukraine.

Le Collectif 69 de soutien au peuple ukrainien, auquel participent des militants de la LDH, poursuit ses activités de solidarité avec l'Ukraine :

- Pour le retour des enfants ukrainiens déportés en Russie (**le 20 novembre**) : flash-mob » pour rappeler que les troupes d'occupation russes kidnappent des dizaines de milliers d'enfants ukrainiens pour les déporter en Russie. Poutine déclare en avoir « accueilli » 700 000, c'est-à-dire fait adopter et changer leur identité, pour les russifier.

- Une projection-débat autour du film « Cacophonie du Donbass » avec son réalisateur Igor Minaev à la Maison des Passages (**le 24 novembre**) : la vie quotidienne vue par la propagande russe et le Donbass comme vitrine. Mais la vie réelle brise le miroir aux alouettes et révèle la dure réalité.

- Présence du collectif au rassemblement, place A. Poncet, à l'initiative du Comité Ukraine33 Lyon (**le 25 novembre**) pour commémorer l'Holodomor de 1933 (sous Staline : génocide par la faim des paysans ukrainiens) .

- Présence du collectif au rassemblement « 1000 bougies pour l'Ukraine » à l'appel de l'Association Lyon Ukraine (**le 2 décembre**). **A. C.**



Geneviève Legay, militante d'Attac, participait à une manifestation des Gilets Jaunes en mars 2010 à Nice. Après avoir été projetée au sol par un policier, elle a été gravement blessée, avec hémorragies et fractures. Au départ, la police a nié l'avoir agressée et un faux compte rendu a même été rédigé. Le procureur, en connaissance de cause, a confié l'enquête à la compagne de Rabah Souchi, le commissaire ayant donné les ordres...

En juillet 2019 l'enquête a quand même été dépaycée à Lyon, le procès est prévu le 13 octobre. Ce commissaire a été alors poursuivi pour « complicité de violences policières, charges ni proportionnées ni nécessaires à la situation en cours ». C'est la première fois qu'un donneur d'ordre est poursuivi.

#StopViolencesPolicières

La LDH appelle à se joindre à la mobilisation d'ATTAC



L'AFFAIRE GENEVIÈVE LEGAY

Visuel ATTAC

En parallèle du procès, ATTAC organise un événement à la Bourse du Travail de Lyon le 11 janvier 2024 (de 9h30 à 19h30)

**Justice pour Geneviève Legay !
Justice pour toutes les victimes de violences policières !**

9H30 11H30 L'AFFAIRE GENEVIÈVE LEGAY, UN SCANDALE D'ETAT

- ♦ Vidéo d'accueil par Geneviève Legay
- ♦ Raphaël Pradeau - Attac
- ♦ Alexander Samuel - Témoin de la scène
- ♦ Pascale Pascariello - Médiapart, en vidéo

[PAUSE] PROCÈS DES VIOLENCES POLICIÈRES

- ♦ Philippe Poutou - Nouveau Parti Anticapitaliste
- ♦ Mutilé.e's pour l'Exemple
- ♦ Fatou Dieng - Réseau vérité et justice pour Lamine Dieng
- ♦ Naguib Allam - Association des Familles de Victimes de Crimes Sécuritaires
- ♦ Association France des Banlieues
- ♦ Un blessé lors du mouvement contre la réforme des retraites
- ♦ Un street medic
- ♦ Les Soulèvements de la Terre 69
- ♦ Issam El Khalfaoui - père de victime
- ♦ Flagrant déni

MOBILISONS-NOUS !

16H50 18H30 **NOS REVENDICATIONS POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES POLICIÈRES**

- ♦ Youlie Yamamoto - Attac
- ♦ Patrick Canin - LDH
- ♦ Mathilde Panot - France Insoumise
- ♦ Margot Savin - Europe Écologie Les Verts
- ♦ Elie Lambert - Solidaires
- ♦ Ensemble !
- ♦ Ian Dufour - CGT
- ♦ François Jandaud - FSU
- ♦ Domitille Nicolet - Amnesty International France
- ♦ Thomas Fouret - SAF

18H30 19H30 **CONCERT DE HK**

La LDH Lyon Confluences soutient et participe à cet événement <https://site.ldh-france.org/lyonconfluences/>



Lectures

Environnement, écologie, démocratie, libertés et luttes contre l'extrême droite

La Tentation écofasciste, Pierre Mandelin : Livre définissant l'écofascisme autour de ses trois sens d'utilisation. Des histoires différenciées en France et aux Etats-Unis mais dont les perméabilités dans l'argumentaire actuel sont de plus en plus importantes. Enfin une analyse de la faible existence actuelle des écofascismes d'extrême droite mais ses perspectives futures qui pourraient advenir car la construction théorique est déjà là. Livre documenté et complet qui analyse l'histoire et les théories politiques qui permettent de comprendre et anticiper l'argumentaire d'extrême droite autour de l'écologie.

Ecofascismes, Antoine Dubiau : Une analyse d'un double processus : la fascisation possible de l'écologie avec des arguments permettant une dérive autoritaire et l'écologisation du fascisme qui étudie le renouvellement des théories historiques du fascisme et de l'extrême droite en se basant sur l'écologie

et les nouvelles théories fascistes. Un livre qui traduit un intérêt double : une manière de contextualiser et de travailler ou ne pas s'engager dans des sujets qui permettraient une écologie qui deviendrait autoritaire. Mais surtout une identification et anticipation des argumentaires de l'extrême droite qui sortirait de son climato-scepticisme et son carbofascisme actuel.

L'écologie pirate, Fatima Ouassak

Dans un essai pour une écologie émancipatrice où la liberté de toutes, et en particulier des personnes racisées en France est au centre. Repenser la Méditerranée comme un espace positif ou encore l'écologie dans les « quartiers populaires », parmi les premières victimes d'un racisme écologique et des différents problèmes sanitaires (liés notamment à la pollution et la malbouffe) mais qui se doit de les émanciper.

N. B.

La section LDH Lyon Confluences a tenu son Assemblée Générale le 8 décembre 2023

Rapport d'activités (voté à l'unanimité)

La section LDH Lyon Confluences, c'est d'abord une section **engagée** dans la défense et la promotion des droits de la personne et des droits collectifs. La section est née officiellement en février 2022, de la **fusion de 5 sections** de Lyon, de l'agglomération lyonnaise et du département du Rhône, autour d'un projet commun : se regrouper pour être plus nombreux, plus efficaces, plus actifs et s'investir dans les différents domaines de la défense des droits de la personne et des droits collectifs, **en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de la LDH**.

La section a choisi un **fonctionnement collégial**, où les débats sont nombreux, les décisions discutées et jusqu'alors prises à l'unanimité, où la démocratie interne s'exerce pleinement à tous les niveaux.

Par l'action de ses militants, la section participe à toutes les instances de la LDH, nationalement, (dans les groupes de travail et au conseil national), ainsi qu'aux niveaux départemental et régional. De même, par l'action de ses militants, la section est présente dans de nombreux collectifs locaux.

COMMUNIQUER

Débattre, partager et confronter des idées, des points de vue, (s') informer, décider, les échanges communicationnels sont essentiels en démocratie et particulièrement dans une association comme la LDH où la circulation des informations et des idées a une place centrale. C'est également le cas pour la section Lyon Confluences.

La lettre de la section :

Pensée dès le début de la fusion des 5 sections ayant formé Lyon Confluences, elle a accompagné son démarrage et son évolution, contribuant, avec d'autres activités, au processus de structuration toujours en cours. Le 11ème numéro est en cours de diffusion : la fréquence bi-mestrielle a été tenue et chaque publication reflète les activités, les réflexions et débats dans la section. Diffusée numériquement, elle a également été imprimée exceptionnellement en septembre (N°10) pour présenter les groupes de travail de la section. Les contenus sont divers et validés collectivement par le bureau.

Chaque lettre est transmise aux adhérent·es de la section, aux président·es des autres sections (départementales et régionales) et au service communication de la LDH (la parution de la lettre est annoncée dans Infos-Com, bulletin d'informations nationales de la LDH).

Les informations aux adhérents :

Les informations qui parviennent à la section sont nombreuses et de diverses sources. Les adhérent·es reçoivent donc régulièrement par mails les communiqués et prises de position nationales, les informations émanant directement de la section (comptes rendus, infos diverses) ou de partenaires ou collectifs. C'est aussi le canal privilégié de contact avec les adhérent·es.

Une question se pose aujourd'hui : certain·es adhérent·es qui ont rejoint la LDH ont souhaité limiter leurs réceptions de messages (des doublons de transmission surchargeant leur boîte mel, par exemple).

L'appel à réactions au conflit Israël-Palestine a permis à certain·es de s'exprimer plus directement.

Un questionnaire aux adhérent·es est en voie de réalisation pour janvier prochain, pour contribuer à renforcer les échanges directs.

Twitter

Le choix d'être présent sur les réseaux sociaux a fait l'objet de discussions en section, puis d'un stage avril 2023 (10 personnes) avec le service communication de la LDH nationale et enfin l'utilisation de Twitter a été mise en place en lui gardant une utilisation collégiale : les prises de position et messages relayés par le compte Twitter de la section font l'objet de concertations rapides, tout en gardant la réactivité nécessaire à ce type d'outil. Par décision collective, la section est simplement émettrice de message, sans interactions.

Le site

Bâti à partir du modèle de la LDH nationale, le site est la « vitrine permanente » de la section et reprend diverses informations, communiqués, comptes rendus, tous les textes ayant déjà validés et souvent. Pas d'interaction avec les visiteur·es du site n'est prévue pour le moment.

Autres supports de communication

Les flyers, panneaux, banderoles, tracts nécessaires aux activités de la section sont également validés collectivement et sous la responsabilité des responsables de l'activité.

GROUPE LIBERTES PUBLIQUES

Organisation du débat Public : "Quelle Police voulons-nous ?"

Plusieurs fois remis suite aux confinements successifs en 2021 et 2022 nous avons plusieurs fois craint que ce débat ne puisse avoir lieu. C'est bien grâce au soutien indéfectible dont nous avaient assurés les intervenants que finalement il a pu avoir lieu le 26 janvier 2022. Et c'est dans un de ses plus beaux amphes que la Faculté de Droit de Lyon2 nous a accueillis.

Les interventions d'Evelyne Sire-marine (Magistrate Honoraire Membre de la LDH), Anthony Caillé (Représentant National du syndicat CGT Police), Sébastien Roché (Directeur de recherche au CNRS, enseignant à Sciences Po Grenoble), et Paul Bacot (Professeur émérite de sciences politiques à Sciences Po Lyon) comme modérateur, ont permis un débat de grande qualité. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce débat dans les lettres 7 et 8 de la section

Le Centre de Rétenion Administrative (CRA) de Lyon St Exupéry

Alerté par les conclusions alarmantes de Madame la Contrôleure Générale des Lieux de Privation des Libertés dans ses recommandations du 19 mai 2023, et particulièrement concernant le CRA de Lyon St Exupéry, le GT Libertés Publiques a décidé de mener plusieurs actions

- Courrier adressé aux élus EELV du Rhône (députée, sénatrice et sénateur), pour leur demander d'intervenir auprès de l'État.
- Organisation en cours d'un débat autour du film d'Emmanuel Roy : " Je ne sais pas où vous serez demain " (filmé dans le CRA de Marseille) en partenariat avec La Cimade.
- Contact en cours avec le SAF Lyon et un Juge des Libertés et de la Détenion
- Etude de faisabilité pour entreprendre une démarche auprès du juge : consultation du service juridique LDH, rapprochement de la Cimade pour essayer de mener conjointement cette action :
 - Soit par un référé liberté en vue de solliciter en urgence auprès du juge, une mesure nécessaire à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, qui est une liberté fondamentale.
 - Soit par un référé mesure-utile afin de demander au juge de mettre

un terme à la situation vécue par les occupants de ce CRA avant que l'administration ait pris une décision
Ce travail concernant le CRA de Lyon St Exupéry en est à son début et se poursuivra sur l'année à venir.
Ce groupe de travail se compose aujourd'hui de 7 personnes.

GROUPE DROIT DES ÉTRANGERS

Dès le regroupement des sections, il a été envisagé la création d'un groupe de travail « Droit des Etrangers ».

Cette année, il a parfois été question de ce groupe en devenir lors des réunions de section mais faute de volontaires il n'a pas commencé. Nous pourrions dire qu'il existe un groupe quand l'intérêt pour la question se manifestera par des participants autres que les bénévoles de la permanence et que des réunions se tiendront.

La seule manifestation d'intérêt manifesté pour ce sujet a été la mobilisation pour la manifestation « Bouge ta préf » du 5 mai et la participation de plusieurs ligueur-ses.

Une intervention des membres de ce groupe sur la loi Darmanin Asile et Immigration a été conduite lors la réunion mensuelle de la section en Novembre (compte rendu dans le bulletin «Accueillir les exilés»).

Les militants de la section Lyon Confluences assurent la permanence fédérale d'accès aux droits du jeudi après-midi, au local de la LDH à Lyon.

GROUPE ENVIRONNEMENT ET DROITS DEMOCRATIQUES

L'urgence climatique est devenue une préoccupation mondiale, puisque les conditions de vie (ou de survie) des populations futures, et pour certaines actuelles, dépendent des choix ou non-choix d'aujourd'hui. La LDH, au dernier Congrès, a intégré cette problématique dans ses combats. Lors de la réunion régionale des sections (où étaient présents 4 délégué-es de la section) en avril 2023, le co-animateur du GT national *Environnement et droits démocratiques* a présenté les axes de travail de la LDH dans ce domaine. Après discussion collective, la section LDH Lyon Confluences a décidé, à son tour de reprendre ces préoccupations et de réfléchir à la création d'un groupe de travail sous le même intitulé : Environnement et choix démocratiques.

Ce qui a été fait en 2023 :

- intégration et participation de la section au GT national « Environnement »
- présence de la section dans la boucle nationale d'échanges par mels (très nombreux) des autres sections LDH engagées dans ce travail,
- participation à toutes les réunions zooms organisées nationalement,
- présence de militants, intervention de la section (lue par Robert) au rassemblement contre la dissolution des Soulèvements de la Terre et tweet de soutien en juin 2023,
- participation à l'organisation et au compte rendu (en cours) de la conférence-débat (Environnement, démocratie et répression) le 18 novembre, organisée par le comité régional LDH Rhône-Alpes,
- participation au séminaire (février) du GT national Environnement,
- contacts en cours avec les associations et mouvements concernés par les questions environnementales (Greenpeace, Notre affaire à tous, Bien vivre à Pierre-Bénite, Confédération paysanne, Maison de l'Environnement à Lyon...)

Aujourd'hui, où en est-on ?

- L'arrivée de nouveaux adhérents et leur souhait de s'impliquer

dans les problématiques environnementales rend maintenant nécessaire et pertinente la structuration du groupe de travail. Une réunion sera organisée en janvier (avec la possibilité de « décentraliser » les lieux de réunion).

- La préparation d'un document de présentation est en préparation.

GROUPE JEUNESSES

Les jeunes sont les citoyens de demain et les interventions auprès d'eux sont un axe majeur des activités des sections LDH. Les anciennes sections étaient présentes dans ce domaine, soit par le biais des participations au Concours des Écrits de la Fraternité ou d'interventions en établissement sur le harcèlement, par exemple.

Depuis la création de la section Lyon Confluences, ce domaine est peu actif, alors que l'actualité et l'urgence des questions posées nous concernent tous (éducation à la citoyenneté, harcèlement, racisme, laïcité, respect des droits...). On pourrait identifier quelques explications :

- les forces militantes de la section ont été sollicitées par d'autres urgences,
- les contacts avec les milieux éducatifs sont à réactiver,
- les sollicitations ont été peu nombreuses ou parvenues tardivement pour y répondre correctement.

Nous avons pourtant assuré, en septembre, des envois pour les Écrits pour la Fraternité dans près de 150 établissements scolaires (élémentaire, collège et Lycées).

La section a maintenant plus de visibilité, des demandes récentes d'établissements nous sont parvenues et nous devons pouvoir être en mesure d'y répondre. De nombreux documents (écrits, vidéos...) existent et sont disponibles pour tous ceux qui souhaitent s'investir dans ce groupe de travail, avec l'aide des « anciens » de la section.

GROUPE PRISONS

Depuis septembre, un petit groupe s'investit sur cette problématique. Nous avons participé à la dernière réunion du GLCP (groupe local de concertation prison) qui a lieu une fois tous les trimestres avec la Croix Rouge Française, «lire pour en sortir», l'OIP, l'association «possible», des associations de visiteurs de prison, d'accueil de familles de détenus, d'aide au logement et de réinsertion par le travail, d'actions en milieu fermé en lien avec des entreprises pour la sortie, et pour des aménagement de peine, d'accompagnement lors des permissions.... Ces associations interviennent à la Maison d'arrêt de Villefranche, à la prison de Corbas et à la prison pour mineurs de Meyzieu.

Les dates des réunions du GLCP ont été fixées pour 2024 et le groupe y sera représenté. En novembre, présence lors de la conférence sur la justice des mineurs, organisée par «lire pour en sortir» en lien avec la prison de Meyzieu, dans le cadre des journées nationales des prisons.

La Croix Rouge de Villefranche travaille actuellement sur la prévention des suicides.

D'autre part, un mail du groupe prison de la LDH National nous a été transmis, concernant une campagne de plaidoyer contre la surpopulation carcérale avec le Secours Catholique. Ceci concerne les prisons de Corbas et de St Quentin Fallavier. Une action est donc est envisagée.

LA SECTION A ÉGALEMENT ÉTÉ ACTIVE DANS DIVERS DOMAINES :

Nos relations avec les adhérents de la section Lyon Confluences

- * Visio systématique pour les réunions de sections
 - * Accueil et accompagnement des nouveaux adhérents
 - * Questionnaire (en cours de réalisation) et sollicitations directes d'avis des adhérents
 - * Réunions de section mensuelle
 - * Permanence régulière le mardi matin
- Présence dans les collectifs en représentation de la LDH 69 :
- * Collectif Ukraine, rédaction de la brochure, présence dans les différentes activités, conférence Mémorial
 - * Collectif *Jamais Sans Toit*, pour la défense des enfants et leur famille à la rue
 - * La Coordination Urgence Migrants
 - * Collectif Droit des Femmes 69
- Présence à certaines réunions avec les collectivités :
- * En janvier, avec l'université, la conférence débat « quelle police voulons-nous ? »
 - * En avril, avec les députés sur le projet de loi immigration
 - * En juin, avec la mairie de Lyon, la conférence environnement
- Participations aux manifestations : Retraites, Ukraine, Droits des Femmes, Soulèvements de la terre, Squats, Bouge ta pref', Israël-Palestine
- Nos engagements dans la fédération LDH 69
- * Travail inters-section avec ST Fons-Feyzin-Vénissieux
 - * Participation à l'élaboration des dossiers de subventions
 - * Réflexion sur le fonctionnement de la fédé (rapport et proposition de groupe de travail)
 - * Participation nombreuse à tous les comités départementaux
 - * Animation de la permanence fédérale

Nos engagements dans la LDH régionale Rhône-Alpes

- * Participation aux comités régionaux (4 délégués)
- * Participation à l'organisation de la conférence-débat du 18-11 sur l'environnement

Nos engagements dans la LDH nationale

- * Participation de ligueurs aux 2 universités d'automne : novembre 2022 sur les luttes féministes et en novembre 2023 (Le social, dans quel état ?).
- * Participation à la délégation régionale Rhône-Alpes à la Convention nationale de juin 2023 à Paris
- * Participation aux groupes de travail nationaux : Environnement, Jeunesse et droits des enfants, Justice-Police, Extrême droite, Étrangers... et aux réunions en visio du secrétariat général (accueil et suivis des nouveaux adhérents...)

Adhérer à la LDH, c'est en accepter les buts et les façons d'agir. Adhérer à la LDH, c'est devenir membre d'un collectif, la section locale, qui intervient à l'échelle d'une commune ou d'un regroupement de communes.

Cohérence et autonomie

La LDH est une association à la fois unitaire et décentralisée ; **ses sections en sont les unités de base et les lieux privilégiés de participation des adhérents**. Elles disposent de l'autonomie d'expression et d'action et décident de leur activité locale et de leurs prises de position, pourvu qu'elles ne contredisent pas les positions de congrès de la LDH et qu'elle n'aillent pas contre ses principes. De même, elles gèrent elles-mêmes les dépenses courantes et elles disposent d'un compte propre, dans la banque choisie par la LDH et sur délégation du président national. Chacune de leurs dépenses engage la LDH tout entière car les sections n'ont pas de personnalité morale ni juridique autonome : elles sont délégataires de la gestion de leur budget propre.

Une organisation démocratique

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif. Le président et le bureau de la section (l'équipe d'animation) sont élus, chaque année, par les adhérents de la section : leur élection fait l'objet d'un débat à son assemblée générale annuelle.

Militer à la LDH

Les militants et militantes de la LDH agissent en faveur de cas individuels, mais aussi pour défendre l'accès de tous à tous les droits. Elles et ils agissent pour que l'ensemble des droits tels qu'ils sont définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) s'appliquent à tous. Les militants de la LDH luttent pour que les droits soient effectifs. À cette fin, ils exercent une fonction importante de contrôle de l'action publique et d'impulsion de débats et de propositions au niveau national. Indépendants des partis et des lieux de pouvoir, les militants et militantes de la LDH sont présents dans le débat public pour promouvoir les droits.

LA LDH AGIT POUR :

LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

LA DÉMOCRATIE

LES DROITS DES FEMMES

LES DROITS DES ÉTRANGERS

L'ENVIRONNEMENT

LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

LA LIBERTÉ DE CRÉATION

ET CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME

ET LES DISCRIMINATIONS